

RÉPUBLIQUE
FRANCAISEDÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**Présents :**13 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoirs :**2**Votants :**16 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation :
9 décembre 2025**Délibération n°**
2025.12.43EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE

Séance du 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept décembre

A 10h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Denise MAISONNEUVE (suppléante), Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUAMY, Michel CHAPUIS, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUAMY.
Philippe JOUJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents : Yves BRAYE, André DEFAY, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Joël DESSALCES, Didier DANTONY, Laurent DUPLOMB, Roland LONJON.

PV DE RETOUR DE DISPOSITION DE BIENS A LA CCMVR

Dans le cadre de la gestion de la compétence traitement, le SYMPTTOM avait engagé la vente des 2 anciens compacteurs de l'ISDND de St Just Malmont (suite au rachat d'un compacteur d'occasion refait à neuf) et la vente de 8 bennes de la déchetterie d'Yssingeaux.

Il s'avère que ces biens ont été mis à disposition au SYMPTTOM par ses adhérents. Il se comporte donc comme un propriétaire mais seulement pour l'usus et le fructus et ne peut donc pas les aliéner (ni les vendre, ni les détruire).

De ce fait, la vente de ces biens est bloquée.

Afin de régulariser la situation, le SYMPTTOM souhaite remettre ces biens à la disposition de l'adhérent concerné pour que celui-ci lui cède ces biens pour l'Euro symbolique ou la valeur vénale. Alors en pleine propriété, ces biens pourront être vendus.

En dehors de ces cas précis, se pose la question plus générale d'une cession de tous les biens « type matériel et outillage » mis à disposition qui sont voués soit à être mis au rebus (durée de vie limitée) soit à être repris dans le cadre de l'acquisition d'un matériel de remplacement.

Tous les biens immobiliers (bâtiments, terrains, réseaux, ...) resteraient des biens mis à disposition et reviendreraient automatiquement dans l'actif de l'adhérent souhaitant reprendre la compétence traitement. Le SYMPTTOM peut s'engager de céder à l'Euro symbolique le matériel nécessaire à l'exercice de celle-ci.

Des PV de remise à disposition de biens au 31/12/25 et dans l'attente d'une cession au SYMPTTOM par l'adhérent en début 2026 sont proposés pour plusieurs adhérents :

- La Communauté de Communes des Sucs
- La Communauté de Communes des marches du Velay/Rochebaron
- Le SICTOM Velay Pilat

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** le retour des biens mobiliers à la fin de l'exercice comptable 2025 (au 31/12/25) détaillés ci-dessous mis à disposition par la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron dans le cadre du transfert de la compétence traitement des déchets et **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables nécessaires dans l'attente d'une rétrocession par l'adhérent au début de l'année 2026.

SITUATION ACTIF BUDGET SYMPTTOM						ACTIF TRANSFERE A LA CCMVR				
Désignation bien	Imputation	N° Inventaire	Montant Brut	Amortissements	Valeur nette	Imputation	N° Inventaire	Montant Brut	Amortissements	Valeur nette
BENNES PLATEAU	21758	DSTP2002-21758-7-1	5 589,40	5 589,40	-	2154	D/2002/215 4/7	5 589,40	5 589,40	-
BENNES COULISSANTES	21758	DSTP2005-21758-7-1	4 354,99	4 354,99	-	2154	D/2005/215 4/7	4 354,99	4 354,99	-
BENNES 30 M3	21758	DSTP2009-21758-5-1	5 250,78	5 250,78	-	2154	D/2009/215 4/5	5 250,78	5 250,78	-
BENNES DECHETTERIE ET QUAII	21758	DSTP2010-21758-5-1	1 673,80	1 673,80	-	2154	D/2010/215 4/5	1 673,80	1 673,80	-
ACQUIS BENNES 30M3	21758	DSTP2020-21758-5-1	912,03	912,03	-	2154	D/2020/201 54/5	912,03	912,03	-
ACQUIS 3 BENNES CLAUSTRE	21758	DSTP2022-21758-5-1	1 707,84	1 707,84	-	2154	D/2022/215 4/5	1 707,84	1 707,84	-
MODULO B	21758	DSTP2018-21758-5-1	1 400,00	1 400,00	-	2154	DN/2018	1 400,00	1 400,00	-
COLONNES HUILES	21758	DSTP1999-21758-7-1	1 463,51	1 463,51	-	2154	D/1999/215 4/7	1 463,51	1 463,51	-
ARMOIRES DMS / BACS BATTERIE / BENNES	21758	DSTP2001-21758-7-1	3 444,67	3 444,67	-	2154	D/2001/215 4/7	3 444,67	3 444,67	-

CONTENEUR STOCK DMS RAMPE ABRI	21758	DSTP2019- 21758-7-1	6 487,50	6 487,50	-	2154	DSP/2018	6 487,50	6 487,50	-
2 ARMOIRES DMS9 5M3	21758	DSTP2010- 21758-7-1	1 273,76	1 273,76	-	2154	D/2010/215 4/7	1 273,76	1 273,76	-
		TOTAL	33 558,28	33 558,28	-		TOTAL	33 558,28	33 558,28	-

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

Jean-Paul LYONNET

SYMPTTOM
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57

